

	DESCRIPTIF POSTE		
	MEDECIN DU TRAVAIL		
	Date de création : 01/09/2016	Rédacteur : S. Magnan, DG	Validation : 29/07/2019
	Date de mise à jour : 27/03/2017	Réf RH/REC/MED007	

AISMT 04

L'AISMT04 est un service de santé au travail inter-entreprise et interprofessionnel ayant une compétence géographique sur l'ensemble du département des Alpes de Haute Provence.

L'AISMT04 emploie 45 salariés (6 médecins du travail, 3 collaborateurs médecins et 8 infirmiers en santé au travail, 1 psychologue du travail, 1 ergonome) et réalise le suivi environ 31000 salariés pour 4000 adhérents. 87% des entreprises adhérentes sont des entreprises de moins de 10 salariés.

L'AISMT04 a l'avantage d'être un service de santé au travail à taille humaine. Les relations avec la Direction sont facilitées et chacun est un acteur important dans la réalisation de la qualité de notre service. Notre proximité avec les entreprises, et les organisations professionnelles, facilitent nos relations et nos rapports directs avec les chefs d'entreprises.

Afin de soutenir nos médecins du travail dans les actions collectives du service, l'AISMT04 dispose d'un poste de Médecin Coordinateur.

Nous disposons de 4 centres fixes :

- Manosque
- Digne les Bains
- Château Arnoux
- Barcelonnette – Hôpital de Barcelonnette



L'AISMT04 recherche un médecin du travail pour son centre de Manosque (14500 salariés suivants)

L'AISMT04 s'est engagée dans une politique immobilière en vue d'offrir de nouvelles conditions d'accueils et de travail. Le nouveau centre de Manosque de 404 m², répondant aux normes d'accessibilité, a été mis en service en décembre 2013. Il dispose d'espaces suffisants pour accueillir une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 3 Médecins du Travail
- 1 Collaborateur médecin
- 4 Infirmiers
- 2 IPRP dont 1 ergonome
- 7 secrétaires médicaux
- 2 Assistants en santé au travail

Les convocations aux examens et visites sont assurées par un service composé de 4 personnes dédiées, localisé au siège associatif à Digne les Bains. Le centre est équipé de véhicules de service.

Implanté au cœur de la zone commerciale et industrielle de Manosque, notre Centre de Manosque regroupe 50% de l'effectif suivi de l'AISMT04 et sa proximité de l'autoroute A51 lui confère un atout en termes de localisation. Manosque bénéficie d'une proximité avec l'agglomération d'Aix en Provence (45km).

	DESCRIPTIF POSTE		
	MEDECIN DU TRAVAIL		
	Date de création : 01/09/2016 Date de mise à jour : 27/03/2017	Rédacteur : S. Magnan, DG Réf RH/REC/MED007	Validation : 29/07/2019

Le tissu économique : le département des Alpes de Haute Provence est un secteur peu urbanisé et rurale en fort développement qui bénéficie de la proximité et du dynamisme économique de la région Aix-Marseille.



Au-delà des activités traditionnelles de tourisme (y compris thermal avec la ville de Gréoux les Bains qui accueille plus 35 000 curistes par an), construction, BTP et agriculture, les Alpes de Haute Provence est caractérisé par une industrie Cosmétique en forte croissance, y compris à l'international, grâce au développement de l'OCCITANE.

D'autre part, la création d'un Eco Campus au sud de Manosque va permettre un dynamisme économique autour des énergies renouvelables.

La proximité du CEA de Cadarache et de d'ITER a favorisé le développement urbain de la ville de Manosque avec la création d'un lycée international et la présence de différentes nationalités conférant un caractère multiculturel (Nationalité USA, japonaise, coréenne, roumaine, anglaise, hindous...).

Nos objectifs

Notre Service de santé au travail s'est fixé 3 axes :

- Favoriser la démarche de prévention auprès des TPE et développer une offre de service adaptée : à ce titre l'AISMT04 dispose d'outils innovants de diagnostic
- Favoriser le maintien en emploi et être un partenaire local dans la lutte contre la désinsertion professionnelle
- Etre un observatoire départemental de la santé au travail

POSTE

Le médecin du travail dispose d'une équipe composé d'une infirmière en santé au travail et d'une secrétaire médicale.

CDI – Temps plein (39h + 21 jours RTT)

Taille du portefeuille suivi : 3500 salariés (en déclaré)

	DESCRIPTIF POSTE		
	MEDECIN DU TRAVAIL		
	Date de création : 01/09/2016	Rédacteur : S. Magnan, DG	Validation : 29/07/2019
	Date de mise à jour : 27/03/2017	Réf RH/REC/MED007	

Zone d'intervention : Manosque et Ouest de Manosque (Forcalquier, Nord Lubéron, Banon).

Entreprises : entreprises variées : BTP, Agro alimentaire, Agences Intérimaires, Grandes distribution, Cliniques

PROFIL

Médecin du travail titulaire du CES médecine du travail ou DES

Habilitation appréciée : Médecin habilité ayant suivi une formation spécifique pour assurer la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base (INB).

Connaissance appréciée : secteur BTP, agro alimentaire, tourisme, cosmétique

Mission générale :

Le médecin du travail a un rôle exclusivement préventif consistant à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Il est le conseiller des employeurs, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux dans le cadre des missions définies par le code du travail. Il a un rôle exclusivement préventif comportant des actions en milieu de travail et le suivi individuel de l'état de santé des salariés.

Membre de l'équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail l'anime et la coordonne dans le cadre des protocoles internes qui définissent les conditions de mandatement, réalisation et restitution des missions confiées ou déléguées aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il participe à la mise en œuvre du projet de service élaboré dans le cadre de la commission médico-technique.

Il planifie, organise son activité et en rend compte conformément à la législation en vigueur.

Le médecin du travail assure une contribution importante dans la mission générale du service de santé de :

- suivre l'état de santé des travailleurs au travers des examens et visites
- organiser le repérage des besoins et à l'identification des risques professionnels
- définir et prioriser les actions ciblées collectives ou individuelles en milieu de travail
- et garantir la traçabilité et la veille